



## Conseil Municipal : séance du 18 juin 2014

### Registre des délibérations

L'an deux mille quatorze le mercredi 18 juin, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Pouvoirs :	1
<b>Votants :</b>	<b>19</b>
Absents :	1
Date de convocation	
13 juin 2014	

**Étaient présents :** Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, David CHEVALLIER

**Excusé :** Ralph MILLERAND donne pouvoir à Michel LECHAT

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Alain LECHAT

## INTERCOMMUNALITE

### Saumur Agglo

Gilles TALLUAU a rendu compte de différentes réunions de l'Agglo et du collège des Maires :

- La mutualisation de service à l'étude : proposition d'un schéma avant mars 2015 pour l'instruction des actes d'urbanisme.
- Regrouper sur un seul site l'école d'infirmière et le pôle tourisme.
- Volonté de développer les activités économiques autour du « végétal ».

**Inauguration de la station d'épuration** de la Côte pour les effluents de Candès, Montsoreau, Parnay, Turquant, Souzay-Champigny. A terme, le tout à l'égout de Varennes pourrait être raccordée car le coût du passage d'une canalisation par le pont de Montsoreau serait moins coûteuse que de remplacer notre station obsolète et à saturation.

### CIID Commission Intercommunales Impôts Directs

La Communauté d'Agglomération conformément aux dispositions de l'article 1650A du code général des impôts est amenée à renouveler la commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué) ;
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission. La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

La Communauté d'Agglomération doit recueillir les propositions des communes membres aussi,

Le Conseil communal, après en avoir délibéré, décide de proposer les commissaires titulaires et suppléants : suivants

- **Commissaires titulaires**

- GAIGNARD Serge né le 23/04/1945 à Varennes-sur-Loire (49) 16 Bis rue des Jardins à Varennes-sur-Loire
- PEARSON Julie née le 28/09/1979 à Saumur, 6 rue des Sables à Varennes-sur-Loire.

- **Commissaires suppléants**

- LECHAT Alain né le 11/10/1951 à Saumur 6 Rue de la Motte à Varennes-sur-Loire,
- JOUSSELIN Christine née le 29/05/1955 à Méon 8 Rue de la Motte à Varennes-sur-Loire.

## **CLETC : désignation du représentant**

Suite au renouvellement des conseils municipaux de la CASLD (Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement), et dans la perspective de constituer la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), tel que prévu par les dispositions de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts (CGI), il y a lieu de désigner un représentant.

Le conseil municipal DESIGNNE à l'unanimité, Gilles TALLUAU Maire, pour représenter la Commune de Varennes sur Loire, au sein de la Commission Locale d'Évaluations des Transferts de Charges (CLETC).

## **Association de défense des communes et Groupement de commune du Bassin Loire**

### **Authion : désignation des membres délégués**

En 2010, la commune a adhéré à l'association de défense des communes et groupements de communes du bassin Loire Authion. Le principal objectif de cette association étant la sauvegarde des intérêts des communes impactées par le Plan de Prévention des Risques Inondations Loire Authion (P.P.R.I.).

Suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, deux nouveaux délégués doivent être désignés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNNE à l'unanimité pour représenter la commune au sein de cette Association.

- Gilles TALLUAU, Maire
- Michel LAMAND, Adjoint

Mr le Maire rappelle que le PPRI (plan de prévention risque inondation) sera probablement révisé en 2015 et les communes devront être vigilantes sur les propositions de l'Etat.

## **Syndicats de cours d'eau du bassin versant de l'Authion : Approbation du principe de fusion, des projets de statuts et périmètre du SMBAA**

Les Syndicats de cours d'eau du bassin versant de l'Authion, à savoir, le S.M.L.A (Syndicat Mixte Loire Authion), le S.M.A.C (Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Couasnon), le S.I.B.L (Syndicat Intercommunal du Bassin du Lathan), le S.I.H.L (le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Haut Lathan) et le S.I.E.L.A (Syndicat Intercommunal pour l'entretien du Lathan et de ses Affluents), souhaitent opérer un regroupement par le biais d'une fusion.

Cette démarche, engagée depuis le 11 septembre 2012, a été initiée suite à l'inscription du regroupement des syndicats du bassin versant de l'Authion dans le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) de Maine et Loire qui vise à simplifier le paysage institutionnel, réduire les coûts de fonctionnement ainsi qu'à accroître et rééquilibrer la solidarité financière.

Elle doit permettre :

- De mutualiser les moyens techniques, humains et budgétaires,
- De mettre en œuvre une gestion plus cohérente des cours d'eau du bassin versant de l'Authion,
- De soutenir ou de permettre un éventuel portage du SAGE Authion (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau),
- Une meilleure appropriation des enjeux liés à la ressource en eau,
- Un renforcement de la logique de solidarité de bassin amont-aval,
- L'entretien et la restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Authion,
- Le respect des obligations réglementaires (Directive Cadre sur l'Eau, classement en liste 2),
- L'accès à du personnel qualifié,
- L'animation à destination des propriétaires et usagers de l'eau.

La réalisation d'une étude, mandatée par l'ensemble des Syndicats candidats au regroupement, a abouti à un projet de statuts qui a été validé par les Présidents de Syndicats le 6 mars 2014 et les délibérations des conseils syndicaux.

A ce titre, le projet des compétences dévolues au futur Syndicat, est le suivant :

- « gestion hydraulique du réseau hydrographique », sur les communes de l'unité hydrographique cohérente du val d'Authion, de la Curée et de l'extrême aval du Lathan ;
- « entretien, aménagement, et gestion des ouvrages hydrauliques » en lieu et place de l'ensemble de ses membres ;
- « restauration, entretien, aménagement, et mise en valeur du réseau hydrographique et des milieux aquatiques associés » en lieu et place de l'ensemble de ses membres ;
- « étude - action de communication et d'amélioration des connaissances » en lieu et place de l'ensemble de ses membres.

La future structure serait un Syndicat Mixte ouvert, englobant l'ensemble des membres (communes, communautés de communes et Conseil général du Maine et Loire) adhérents aux structures actuelles citées ci-dessus.

Le projet de statuts détaille le périmètre et les compétences de la future structure issue de la fusion.

Vu l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.57-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 ;

Vu la Loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014 ;

Vu les délibérations, du SMLA en date du 6 mars 2014, du SIHL en date du 10 mars 2014, du SIBL en date du 17 mars 2014 et du SIELA en date du 20 mars 2014.

Vu l'engagement du Président du SMAC à intégrer le processus de fusion des syndicats du bassin versant de l'Authion lors de la réunion du 6 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE

- D'approuver le principe de fusion des 5 structures syndicales ;
- D'approuver le projet statuts ;
- D'approuver le projet de périmètre défini par l'arrêté 2014094-0006 du 9 avril 2014

## **LOTISSEMENT DU PEU**

La propriété du moulin du peu est à vendre. Un échange de parcelles avait été proposé mais le projet de lotissement risque d'être compromis en raison des contraintes d'urbanisme à venir. En effet, compte tenu de la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) et des nouvelles dispositions du 24 mars 2014 qui renforcent les mesures destinées à lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles, Gilles TALLUAU a sollicité Anne-Cécile MORON (SM Grand Saumurois) qui a fait une analyse pessimiste sur le projet de lotissement du Peu.

Mr le MAIRE précise qu'en 2016 les PLU (plan local d'urbanisme) devront être mis en conformité avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale du grand saumurois) qui ont l'obligation d'être en adéquation avec la loi ALUR

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

*annule et remplace la délibération n° D20140416\_03*

Il y a lieu de procéder à nouveau à l'élection des membres des commissions municipales sans désignation des vice-présidents qui devront être élus au sein de chaque commission :

Le conseil Municipal élit à l'unanimité les membres des commissions communales suivantes:

### **VOIRIE ET SIGNALISATION**

LECHAT Alain  
COULBARY Valérie  
JOULIN Jean Luc  
JAMET Eric  
SAINT CAST Brigitte

### **CHEMINS ET FOSSES**

JOULIN Jean-Luc  
LECHAT Alain

### **BATIMENTS - URBANISME - ACCESSIBILITE**

LAMAND Michel  
MABILEAU Yves  
BERNARD François  
LECHAT Alain  
SAINT CAST Brigitte

### **AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE - JEUNESSE - PETITE ENFANCE**

JOUSSELIN Christine  
COULBARY Valérie  
PEARSON Julie  
BELLANGER Sylvie  
CHAPU Murielle

### **COMMUNICATION**

GEGU Sophie  
JAMET Eric  
BELLANGER Sylvie  
COULBARY Valérie

### **COMMERCE - ARTISANAT - AGRICULTURE**

PEARSON Julie  
CHEVALLIER David  
MABILEAU Yves  
LAMAND Michel

### **MSP (MAISON DE SANTE)**

GEGU Sophie  
LAMAND Michel  
BELLANGER Sylvie  
CHAPU Murielle

## **LOISIRS - CULTURE TOURISME - VIE ASSOCIATIVE**

BELLANGER Sylvie  
COULBARY Valérie  
LECHAT Alain  
JAMET Eric

## **ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

BERNARD François  
CHEVALLIER David  
LECHAT Alain  
JOULIN Jean Luc  
JOUSSELIN Christine  
LAMAND Michel

## **MAPA (marchés publics à procédures adaptées)**

LAMAND Michel  
MABILEAU Yves  
MILLERAND Ralph  
LECHAT Michel  
LECHAT Alain  
JOUSSELIN Christine

## **BUDGET**

LANGE Christiane  
LECHAT Michel  
SAINT CAST Brigitte  
NAYS Martine  
MILLERAND Ralph  
GEGU Sophie

## **LISTES ELECTORALES**

TALLUAU Gilles  
LECHAT Michel  
MILLERAND Ralph  
LECHAT Alain

Le Maire, Gilles TALLUAU, est président de droit de toutes les commissions communales

### **Commission « Espaces verts » (03/06/14)**

- Produits phytosanitaires : deux agents sont désormais habilités pour l'utilisation des produits phytosanitaires. David CHEVALLIER a présenté un devis pour l'installation d'un bac réglementaire pour la récolte des produits effluents que doivent être retraités. Les coûts de ces équipements varient de 1 990 € à 3 429 €. Devant l'incertitude des obligations d'application de la réglementation en la matière, il est décidé de reporter ce sujet qui devra être éventuellement étudié avec d'autres communes.
- Tigre du platane : le cycle complet d'un traitement coûte environ 2000 € mais pour être efficace il est nécessaire de débiter au printemps. A prévoir au prochain budget. En cas de remplacement de platanes, il faudra obtenir pour de nouvelles essences résistantes.
- Arrosage automatique : Afin de profiter des tranchées réalisées dans le cadre des effacement de réseaux et ou de gaz, il est décidé dans la mesure du possible, d'installer un réseau en vue d'un arrosage automatique. Cela permettra de diminuer le temps passé par les agents pour l'arrosage.
- Adhésion Plantes et cités : Le conseil municipal décide d'adhérer pour un montant de 105 € pour 2014.

### **MSP du 05/06/14**

Une page « FaceBook » va être créée pour la recherche de médecins car c'est le moyen de communication le plus utilisé par les jeunes diplômés.

### **BOUCHERIE**

Plusieurs candidats ont été rencontrés à ce jour et Gilles TALLUAU a demandé à M. GONDAT directeur de la chambre des métiers de Saumur d'actualiser et compléter l'étude de marché. Dans le cadre d'une installation, des fonds ORAC pourront être demandés par le boucher au SM Grand Saumurois.

### **Communication du 12/06/14**

Eric JAMET et Laurent DINAND étudient la refonte du site internet de la commune et l'installation d'un panneau numérique.

## **LIAISON LOIRE CHAVIGNY**

### **CAUE : Convention « Stratégie globale d'aménagement et de gestion des espaces publics » ; réalisation d'un cahier des charges pour consulter les bureaux d'études**

Vu la délibération du 23 janvier 2013 concernant le projet d'aménagement du secteur « Loire Chavigny »

Considérant qu'il y a lieu d'être assisté pour le projet de stratégie globale d'aménagement et de gestion de ces espaces publics, Monsieur le Maire a sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;

Une convention est proposée pour accompagner la commune de Varennes sur Loire selon la démarche suivante :

1. Stratégie globale de fleurissement
  - A. Diagnostic partagé : Etat des lieux et diagnostic des espaces fleuris et identification des espaces potentiellement aménageables.
  - B. Orientation et stratégie : propositions d'orientation en matière de fleurissement, de valorisation paysagère et définition d'outils d'aide à la gestion des espaces aménagés ; cette phase supposera la validation par le maître d'ouvrage de scénarii d'aménagement autour d'identité paysagère proposée.
2. Proposition d'aménagement autour de la maison médicale
  - Réflexion autour de l'aménagement d'une voie nouvelle à l'entrée Sud de la commune, reliant la rue de Chavigny et la rue de la Loire.
  - Elle intégrera notamment : la création d'un rond point, une aire de camping car, un point d'apport volontaire, un espace de retournement pour cars scolaires, le réaménagement de la place de Chavigny et l'aménagement d'un jardin d'agrément.
  - Cette étude permettra à la commune de consulter les maîtres d'œuvre qui seront chargés de la réalisation du projet et de sa mise en œuvre.

Le coût de cette étude s'élève à 4 500 € et le délai prévisionnel est de huit mois (juillet 2014 - février 2015).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- SOUHAITE que les deux paysagistes aient également des compétences en urbanisme
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le CAUE pour un montant de 4 500 €.

## **SENTIER PEDESTRE**

### **Terrain Desbois (ZS 88-90-92-94)**

Gilles TALLUAU, Maire, informe qu'il est nécessaire d'acquérir environ 725 m<sup>2</sup> de terrain pour que le sentier intercommunal du bord de Loire à l'étude depuis plusieurs années aboutisse.

Une bande de terrain manque pour relier Saumur à Port-Boulet et M. DESBOIS propriétaire est d'accord pour vendre une partie des parcelles concernées pour un montant de 0.38 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ DONNE un accord de principe, avec l'abstention de Michel LECHAT, pour l'achat d'environ 725 m<sup>2</sup> à 0.38€ le m<sup>2</sup> de terrain, répartis sur les parcelles ZS 88-90-92-94 et appartenant à M. DESBOIS, dès qu'un projet de délimitation sera réalisé. Tous les frais inhérents à cette vente seront à charge de la commune (frais de bornages, actes...)

## **TOTAL GAZ**

**Port Maupoint** : ce projet de stockage n'a pas été retenu en raison du nombre insuffisant de demande de raccordement.

**La Motte** : M. et Mme BLANCHARD ont donné leur accord pour vendre environ 100 m<sup>2</sup> de terrain à 3 € le m<sup>2</sup> pour l'installation d'un stockage. Une délibération sera prise ultérieurement à l'appui d'un document d'arpentage à réaliser par un géomètre.

## **REFORME RYTHMES SCOLAIRES**

Christine JOUSSELIN : un PEDT (projet éducatif de territoire) sommaire a été complété en ligne mais devra être affiné pour être accepté par la la DDCS (service jeunesse et sports) ;

Les règles d'encadrement seront de 1 pour 14 pour les enfants de maternelle et 1 pour 18 pour le primaire.

Cette réforme et le projet de rentrée pour Varennes seront expliqués en réunion publique le 25/06/2014 à 20 h30 à la salle des loisirs. Les familles recevront prochainement un dossier d'inscription. L'emploi du temps sera le suivant :

## EMPLOI DU TEMPS : VARENNES SUR LOIRE

	7h30	8h45	12h15		13h45	15h30		16h30	18h30
<b>LUNDI</b>	AP	CLASSE 3h30	Pause Midi		CLASSE 1h45		TAP 1h		AP
<b>MARDI</b>	AP	CLASSE 3h30	Pause Midi		CLASSE 1h45		TAP 1h		AP
<b>MERCREDI</b>	AP	CLASSE 3h00	AP	Retour à la maison Cantine + Accueil Centre de Loisirs (CLSH)					
<b>JEUDI</b>	AP	CLASSE 3h30	Pause Midi		CLASSE 1h45		TAP 1h		AP
<b> VENDREDI</b>	AP	CLASSE 3h30	Pause Midi		CLASSE 1h45		APC		AP

-AP : Accueil Péri-scolaire     
 -TAP : Temps d'Activités Péri-scolaires     
 -APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Karl DUBOIS en contrat d'avenir débutera le 1<sup>er</sup> août 2014.

### CONVENTION avec les FRANCAS et les trois communes

M. le Maire indique que dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP), il est vivement recommandé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de confier la coordination à un personnel suffisamment qualifié. Le temps nécessaire à cette fonction pour les besoins de la commune ne représenterait qu'une dizaine d'heures par semaine.

Compte-tenu de ces éléments, un rapprochement des trois communes, Varennes-sur-Loire, Allonnes et Villebernier, qui font état des mêmes besoins, s'est opéré pour essayer de mutualiser un emploi de coordinateur entre les trois collectivités.

Cette mutualisation permettrait d'offrir un emploi à temps plein facilitant ainsi le recrutement d'un personnel compétent.

Afin d'envisager l'avenir de cet emploi et d'éviter aux communes, dans un premier temps, de devoir supporter directement la charge administrative et financière de ce personnel, il a été collégialement décidé de solliciter les services de l'Association Les FRANCAS pour la mise à disposition de ce coordinateur.

Une convention de mise à disposition, commune aux trois collectivités, négociée avec l'Association Les FRANCAS, doit être établie pour fixer les modalités d'intervention des FRANCAS et les conditions financières basées sur un coût annuel d'environ 15000 € pour chaque commune.

Après avoir pris connaissance de la proposition de M. le Maire avec notamment la partie financière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer conjointement avec les deux autres Maires des communes d'Allonnes et Villebernier, la convention à intervenir selon les éléments explicités préalablement.

### SIEML : fonds de concours pour dépannages et d'entretien E.P.

Le SIEML n'ayant toujours pas fourni les explications concernant des incohérences de facturation, le sujet est à nouveau reporté.

### EFFACEMENT RESEAUX : Travaux supplémentaires de voirie rue de la Croix

Miche LAMAND rend compte des négociations avec Bouygues Energies pour la réfection d'une partie de la voirie rue de la Croix en mauvais état et non prise en charge par Total Gaz. Le montant de ces travaux à la charge de la commune s'élève à 4519 € TTC.

### QUESTIONS DIVERSES

- Fête des écoles le 27/06/2014 : les conseillers et membres du conseil d'école remettons un dictionnaire et un brassard fluorescent de sécurité aux élèves de cm2.
- Le Bar le Commerce est fermé depuis le 10/06/2014. Pour le transfert de la licence, le préfet demande l'avis du maire de départ et du maire d'arrivée.
- Sébastien GEORGET, auto-entrepreneur demande l'autorisation de commerce ambulancier de pizza. Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son autorisation sous réserve de l'accord écrit des autres commerçants : boulangerie, épicerie et restaurant.
- Gilles TALLUAU remercie et félicite les bénévoles du comité des fêtes pour l'organisation de la tablée, ainsi que les bénévoles de l'ESVV pour l'organisation de la journée départementale des rencontres sportives des jeunes footballeurs de 13 à 15 ans.
- Fermeture de la poste et de la mairie le samedi matin 16 août.
- Le conseil d'administration du CCAS se réunira le 03/07/2014 à 19h en mairie pour l'élection d'un vice-président.
- VIVADO : invitation au pique-nique le 08/07/2014 au foyer rural.
- Le site retenu pour l'installation de la sirène est la salle de sports car ce n'est pas possible à l'atelier municipal pour raison technique et devrait être installée à la salle de sport.
- Présidence du SMIPE : Michel LECHAT informe que Yves BOUCHER Maire de Brain sur Allonnes a été élu.
- François BERNARD signale qu'un agriculteur désherbe le long de fossés ; lui adresser une lettre d'avertissement.